

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

NOUVELLE COMMUNE DE BORNEL



TABLE DES MATIÈRES

P 2 Préambule

P 2 Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

P 3 Évolution de la population

P 4 Évolution des bases locatives

P 5 Dette

P 6 Recettes et Dépenses d'Investissement

P 7 Recettes et Dépenses de Fonctionnement

P 8 Orientations 2024

Préambule

Dans un souci de transparence et d'information de l'ensemble des élus municipaux, la loi prévoit l'organisation d'un débat public dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet aux élus de débattre des orientations qui préfigurent les priorités qui seront intégrées dans le budget primitif, de s'informer, de s'exprimer sur la situation financière de la ville et sur ses évolutions futures, tout en tenant compte des nombreux paramètres qui influenceront sur son devenir.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations d'information incombant aux assemblées locales.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée par son article 7, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce rapport, les dispositions imposent à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les grandes orientations budgétaires, un état de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

La loi NOTRe a également prévu de nouvelles règles de communication de ce rapport afin d'assurer plus de transparence. Les documents de présentation devront ainsi être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (LPFP) définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et vise un retour du déficit sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2027 (contre 4,9 % en 2023) ainsi qu'une réduction de la dette à 108,1% à l'horizon 2027.

Après avoir fait l'objet d'un rejet en 2022, celle-ci a été adoptée sans vote, le 28 septembre dernier, par recours à l'article 49.3 de la constitution par la Première ministre. La stratégie présentée par le gouvernement repose sur une limitation de l'évolution annuelle des dépenses publiques à + 0,6 % sur 2023-2027, hors effet des mesures d'urgence et de relance.

Les administrations publiques seront associées à cet effort de maîtrise de la dépense publique.

- Les administrations sociales participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses permises par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage qui devrait favoriser le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé ;
- Les collectivités locales participeront à la maîtrise des dépenses avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Pour le gouvernement, la maîtrise des dépenses passe par le financement des investissements en faveur de la transition écologique et numérique, du plein-emploi et de la compétitivité des entreprises. Selon cette stratégie, la maîtrise des dépenses permettra également de mettre en œuvre les baisses d'impôts annoncées par le gouvernement. Cette stratégie devrait s'accompagner de mesures de lutte contre la fraude et d'une politique fiscale en cohérence avec la politique de transition écologique.

Ainsi, le gouvernement prévoit que le taux de prélèvement obligatoire devrait baisser de plus d'un point de PIB passant de 45,4 % en 2022 à 44,4 % en 2027. Le projet de loi de finances

pour 2024 a été présenté en Conseil des ministres et déposé à l'Assemblée nationale, le 27 septembre 2023. Ce projet de loi de finances prévoit tout à la fois :

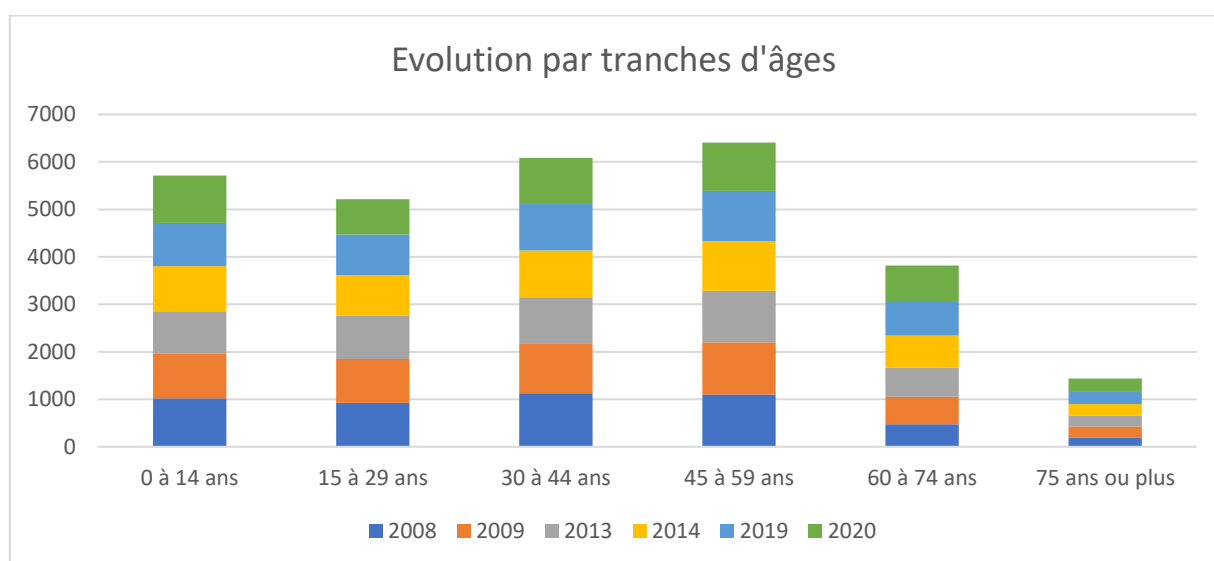
- Un renforcement du financement de la transition écologique : + 10 Md€, dont 7 seront dépensés en 2024, par rapport à 2023 en faveur de la préservation des ressources naturelles, la rénovation des bâtiments, l'efficacité énergétique, les transports durables et la réduction des émissions industrielles ;
- Un investissement dans le domaine de l'éducation (+ 3,9 Md€ pour le budget de l'EN)
- Une réduction de la fiscalité des entreprises : poursuite de la suppression de la CVAE (baisse de recette à hauteur d'1Md€) ;
- La lutte contre l'inflation avec une indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+ 4,8%) ce qui engendrerait un manque à gagner pour l'État de 6,1 Md€ ;
- La lutte contre la fraude fiscale et sociale grâce à diverses mesures avec notamment renforcement des moyens de l'administration fiscale, contrôle des multinationales, transposition de la direction sur l'impôt minimum de 15 % payé par les multinationales, création d'un délit d'incitation à la fraude fiscale.

COMMUNE DE BORNEL

Evolution de la population – Source INSEE au 01/01/2023

	2008	2009	2013	2014	2019	2020
0 à 14 ans	1021	938	896	949	914	992
15 à 29 ans	926	923	908	860	854	741
30 à 44 ans	1128	1036	987	985	976	969
45 à 59 ans	1101	1102	1081	1047	1061	1016
60 à 74 ans	471	581	615	676	704	768
75 ans ou plus	199	227	231	242	255	287
Total	4846	4807	4718	4759	4764	4774

Chiffre 2022 non détaillé = 4844 habitants



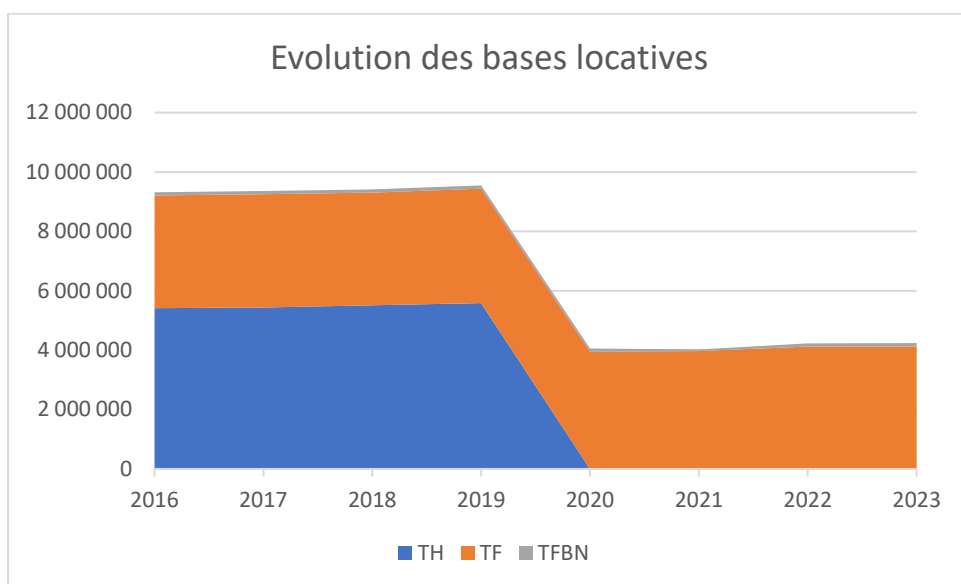
EVOLUTION DES BASES LOCATIVES

Fiscalité

Données FDL Etats 1259

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	5 417 000	5 441 000	5 511 000	5 584 000				188 586
TF	3 792 000	3 811 000	3 797 000	3 855 000	3 945 000	3 970 000	4 116 000	4 367 000
TFBN	105 900	105 900	106 800	109 100	111 700	56 403	114 700	130 300

Graphique



TAUX VOTES EN 2023

Taxe d'habitation 12.49%

Taxes foncières 45.6%

Taxes foncières non bâties 50,54%

Pour mémoire, l'exercice 2021 a marqué la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation pour les collectivités. Cette réforme s'est traduite pour le bloc communal (communes + EPCI) par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsiste désormais que la TH sur les résidences secondaires.

Il est à noter que la TH a été supprimée dès 2020 pour 80% des ménages et que les 20% restants se sont acquittés d'une TH résiduelle en 2022 (dégrèvée à hauteur de 65%). En 2023, aucun foyer n'a payé de taxe sur sa résidence principale.

En contrepartie de la disparition de cette ressource, les communes se sont vues transférer le produit de foncier bâti du département.

DETTE

Liste des emprunts

Date d'obtention	organismes	capital origine	capital restant dû 31/12/23	Annuité capital	Annuité intérêts	Annuité totale
29/02/2004	DEXIA	234 898.03 €	80 132.06 €	11 302.16 €	5 498.32 €	16 800.48 €
01/03/2004	DEXIA	298 673.53 €	86 005.06 €	15 024.98 €	6 018.21 €	21 043.19 €
22/05/2010	DEXIA	93 750.00 €	12 401.70 €	6 910.79 €	608.77 €	7 519.56 €
22/05/2010	DEXIA	281 250.00 €	39 183.26 €	21 598.32 €	2 800.24 €	24 398.56 €
09/01/2013	CAISSE DEPOTS ET CONS	800 000.00 €	304 507.82 €	54 666.53 €	16 884.43 €	71 550.96 €
23/07/2015	CREDIT AGRICOLE	1 350 000.00 €	640 401.48 €	88 500.35 €	14 621.01 €	103 121.36 €
01/01/2016	CREDIT AGRICOLE	96 082.32 €	23 919.09 €	9 716.02 €	1 525.10 €	11 241.12 €
20/01/2016	CAISSE D EPARGNE	116 877.31 €	73 450.95 €	5 506.93 €	4 727.18 €	10 234.11 €
20/01/2016	DEXIA	102 562.44 €	38 684.44 €	8 633.48 €	3 069.06 €	11 702.54 €
		3 374 093.63 €	1 298 685.86 €	221 859.56 €	55 752.32 €	277 611.88 €

Prêteur Capital restant dû % du CRD

DEXIA 256 406.52 € 21.43%

CDC 304 507.82 € 26.09%

CA 664 320.57 € 47.17%

CE 73 450.95 € 5.31%

1 298 685.86 € 100.00%

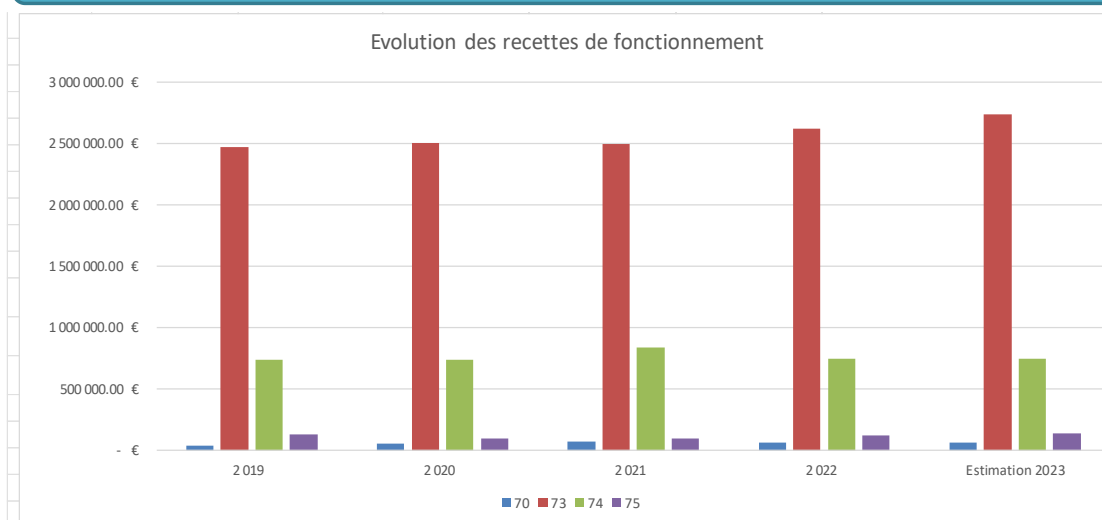
Echéancier pluriannuel de la Dette

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
58	Divers investissement 2001	21 043.19	21 043.19	21 043.19	21 043.19	21 043.19	21 043.19	0.00	0.00	0.00	0.00
61	Investissement années 03-04	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	16 800.48	0.00	0.00	0.00
63	PLAN DE RELANCE BTP 2009	7 519.56	7 519.56	5 639.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
64	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2010	24 398.56	24 398.56	18 298.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	INVESTISSEMENT 2012	71 550.96	71 550.96	71 550.96	71 550.96	71 550.96	71 550.96	0.00	0.00	0.00	0.00
66	TRAVAUX VOIRIES 2015 EMPRUNT 3642692G	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	103 121.36	77 341.02	0.00	0.00
68	FOSSEUSE ACQUISITION TERRAIN ROLLET	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11	10 234.11
71	ANSERVILLE FINANCEMENT DES	11 702.54	11 702.54	11 702.54	11 702.54	11 702.54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72	ANS CONSTRUCTION MAISON LOCATIVE	11 241.12	11 241.12	11 241.12	3 747.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget COMMUNE DE BORNEL		277 611.88	277 611.88	269 632.35	238 200.17	234 452.64	222 750.12	130 155.95	87 575.13	10 234.11	10 234.11

Emprunts garantis. A ce stade, la nouvelle commune n'a pas garanti d'emprunts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

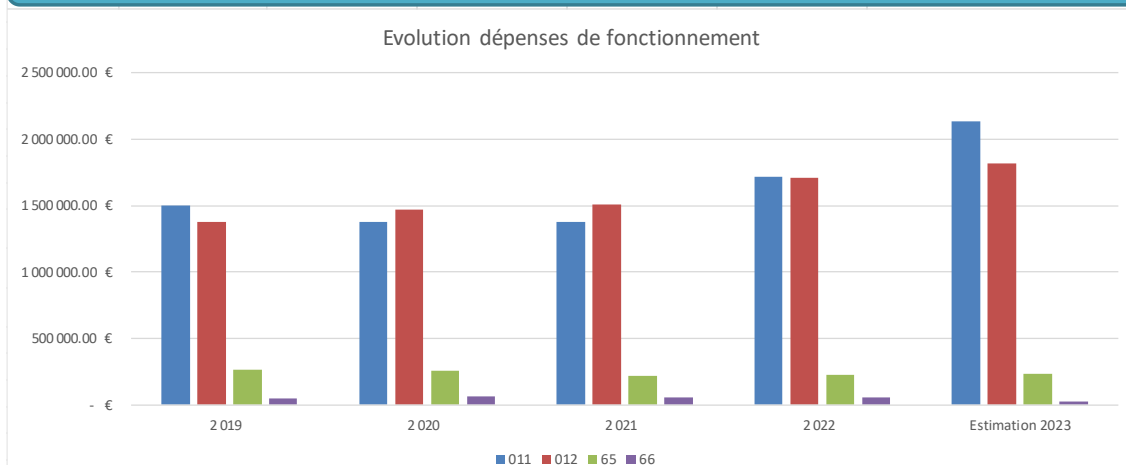
Section de fonctionnement - Recettes



	2 019	2 020	2 021	2 022	Estimation 2023	LIBELLE CHAPITRE
013	486.41 €	33 230.61 €	16 369.08 €	13 303.94 €	3 768.91 €	ATTENUATIONS DE CHARGES
70	40 703.59 €	52 852.99 €	71 698.02 €	66 352.73 €	64 241.83 €	PRODUITS DE SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSES
73	2 475 215.10 €	2 508 877.65 €	2 494 176.17 €	2 619 627.48 €	2 735 297.65 €	IMPOTS ET TAXES
74	741 245.77 €	740 792.71 €	843 692.51 €	751 078.72 €	751 867.58 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
75	131 897.16 €	102 052.53 €	98 537.81 €	122 885.77 €	139 321.09 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
76	21 994.12 €	9 000.00 €	24 973.21 €	1.97 €	8 223.64 €	PRODUITS FINANCIERS
77	10 981.05 €	315 474.55 €	658 779.85 €	47 475.79 €	850.00 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS
TOTAL	3 424 542.20 €	3 762 281.04 €	4 208 226.65 €	3 620 726.40 €	3 703 570.70 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

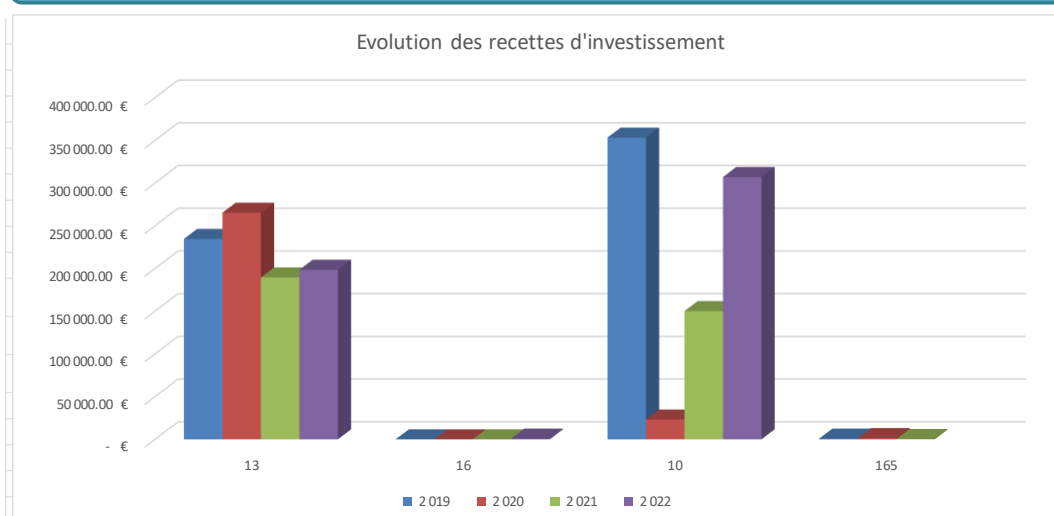
Section de fonctionnement - Dépenses



	2 019	2 020	2 021	2 022	Estimation 2023	LIBELLE CHAPITRE
011	1 496 943.05 €	1 380 365.40 €	1 378 957.47 €	1 718 440.07 €	2 137 077.77 €	CHARGES A CARACTERE GENERAL
012	1 379 986.28 €	1 470 539.77 €	1 510 904.53 €	1 707 135.82 €	1 814 576.29 €	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES
014	9 274.00 €	7 760.00 €	9 789.00 €	7 106.00 €	7 842.00 €	ATTENUATIONS DE PRODUITS
65	266 582.98 €	256 634.84 €	215 702.10 €	227 808.44 €	234 220.30 €	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
66	50 150.53 €	65 903.56 €	59 092.83 €	52 168.18 €	22 194.67 €	CHARGES FINANCIERES
67	- €	1 721.43 €	635.00 €	7 390.00 €	300.00 €	CHARGES EXCEPTIONNELLES
TOTAL	3 204 955.84 €	3 184 945.00 €	3 175 080.93 €	3 720 048.51 €	4 216 211.03 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

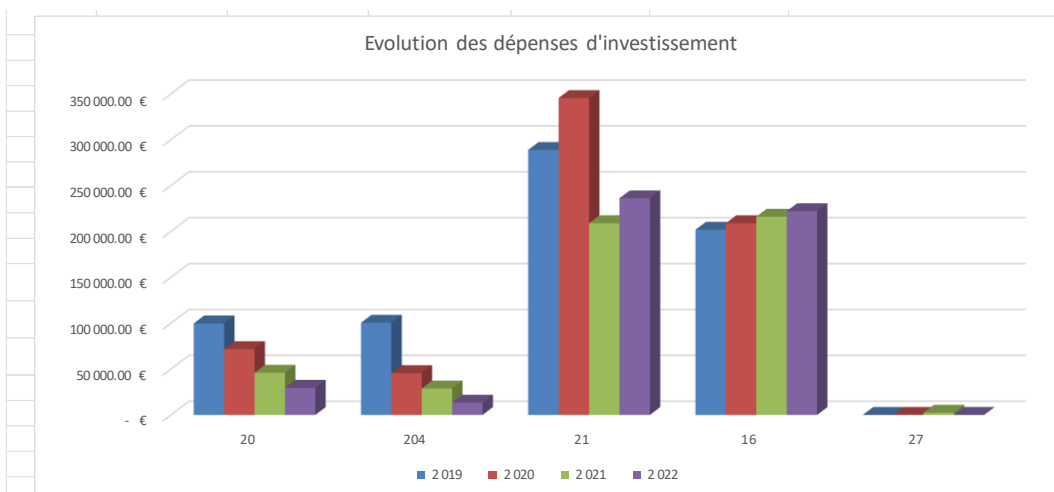
Section d'investissement - Recettes



	2 019	2 020	2 021	2 022	Estimation 2023	LIBELLE CHAPITRE
13	234 622.65 €	265 196.65 €	189 505.15 €	198 467.25 €	247 552.38 €	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT
16	- €	- €	- €	822.00 €	1 045.00 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
10	353 194.12 €	23 096.70 €	150 129.10 €	307 027.05 €	182 906.63 €	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
165	900.00 €	1 415.00 €	406.00 €	- €	1 045.00 €	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS
TOTAL	588 716.77 €	289 708.35 €	340 040.25 €	506 316.30 €	432 549.01 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement - Dépenses



	2 019	2 020	2 021	2 022	Estimation 2023	LIBELLE CHAPITRE
20	99 757.20 €	71 751.00 €	45 977.28 €	29 593.92 €	9 000.00 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
204	100 505.87 €	45 600.48 €	28 847.92 €	13 420.59 €	- €	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES
21	288 849.80 €	345 378.47 €	208 983.70 €	236 087.61 €	691 894.36 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
16	201 840.81 €	208 974.05 €	216 046.77 €	222 091.85 €	229 531.46 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
27	- €	- €	2 400.00 €	- €	8 334.00 €	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
TOTAL	692 972.68 €	673 724.00 €	502 255.67 €	501 193.97 €	938 759.82 €	

ORIENTATIONS 2024

A noter DETR DSIL 2024 (OISE) : campagne de dépôt des demandes de subvention pour exercice 2024 du 1^{er} décembre 2023 au 29 février 2024

Projets d'investissements 2024	Devis estimatif	Observations
Maison Olivier Métra		
Systeme de climatisation et chauffage	94 000.00 €	CD60
Système de désenfumage	31 000.00 €	
Chaudière	22 000.00 €	
Limiteur de bruit	4 400.00 €	
Salle Cresseveur		
Chaudière	22 000.00 €	
Éclairage	18 000.00 €	
Salle des sports		
Cloture	25 000.00 €	
Parcelle mitoyenne	10 000.00 €	
Stade de Bornel : éclairage	80 000.00 €	SE60
Stade de Fosseuse : éclairage	15 000.00 €	SE60
Terrains de tennis : éclairage	20 000.00 €	SE60
Salle de combat : équipements	10 000.00 €	
École Van Gogh		
Rénovation salles de classe et couloir	50 000.00 €	
Chaudière (VG + JDLF)	25 000.00 €	
Alarme incendie	30 000.00 €	
École Van Gogh et Fosseuse		
Portail	10 000.00 €	
TBI tableau interactif	25 000.00 €	
École Jean de la Fontaine : alarme sureté	20 000.00 €	
Eglise : moteur cloche		
	4 400.00 €	
Mairie : chaudière		
	24 000.00 €	
Cimetière : panneaux/plans		
	4 000.00 €	
Ateliers		
Borne de rechargement	5 500.00 €	SE60
Base vie	5 000.00 €	
Reprise véhicule Master Renault	8 400.00 €	
Parcelle mitoyenne	4 000.00 €	
Voirie		
Rue Pasteur	22 000.00 €	
Rue du 11 novembre	23 000.00 €	
Rue des boutons d'or	6 000.00 €	
Ralentisseur Rue Carnot	10 000.00 €	
Radars Pédagogiques dans les 3 villages	12 000.00 €	
Divers		
Podium/scene	5 000.00 €	
Parquet mobile	8 000.00 €	
Terrain de foot à 8	10 000.00 €	
Total	662 700.00 €	